



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 route de la Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS

04.76.65.48.83

mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

Date de convocation :

15/09/2022

L'an deux mil vingt -deux, et le 21 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en session ordinaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Absent(s)(e) : 3

Pouvoir : 2

Votants : 10

Membres présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY, Martine GOLLIN, Sandrine GUILLOT, Grégory LABARTINO, Morgane MEARY, Franck MOUNIER-PIRON, Gilles RAMEL, Éric URSINI,

Membre absent(e) excusé(e) : Mesdames et Messieurs Lucie ROJAT, Nadège REY, et Jean-Claude ROJAT,

Pouvoir : Madame Lucie ROJAT donne pouvoir à Monsieur Joël MABILY, Madame Nadège REY donne pouvoir à Madame Sandrine GUILLOT pour tous votes en leurs noms.

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Eric URSINI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 27 juillet 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : 2022-17 D.R.C.3.1.1 :

Objet Acquisition d'un terrain pour le projet de l'aire de jeux

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeu, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le souhait de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle A356, située à côté du terrain de foot. Le propriétaire a donné son accord pour la vendre, au prix du marché. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- Décide l'acquisition d'une partie la parcelle A356.
- Autorise le Maire à solliciter l'intervention d'un géomètre chargé d'en déterminer les limites
- Confirme l'acquisition de cette partie de parcelle
- Dit qu'un acte notarial sera établi entre les deux parties.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au chapitre 21 du budget sont suffisants pour la réalisation de cette acquisition.

N° délibération : 2022-18 D.R.C 7.4.2

Objet : Révision du loyer bâtiment industriel

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le bail commercial signé le 17 décembre 2018 avec l'entreprise Opus Solutions Techniques SAS pour la location des locaux situés 645 chemin du Suel. Le bail indique une révision de loyer intervenant chaque année en date du 1^{er} octobre.

L'indice de référence du loyer –ICC- qui sert de base pour la révisions est le suivant :

La nouvelle valeur ICC au 1^{er} Trim. 2022 :1948

Valeur ICC au 1^{er} Trim. 2021 : 1822

Montant du loyer du Bâtiment industriel hors charges au 01 octobre 2022 : 1199.40 euros

L'augmentation du loyer devant être établie sur cette base, serait la suivante : $1199.40 \times 1948.00 / 1822.00 = 1282.34$ euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité des membres présents, 10 voix pour une augmentation du loyer.

Soit une augmentation de 82.94 euros à partir du 01 octobre 2022

- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses

Fin de la séance à : 21h40

Fait à St Michel de St Geoirs, le 21 septembre 2022

Le Maire
Joël MABILY

